

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 27 novembre 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 11 Décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 11 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (28)

AUJEAN Bernard, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, NONIN Patrick, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (8)

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (9)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BERTHOUMIEUX Pierre a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
CHALMAIN Eric a donné pouvoir à MAUBOIS Philippe
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à ROUFFY Marc
SAVY Philippe a donné pouvoir à JUDALET Patrick
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4)

ALLARD Bernard, BALSAN Charles-Henri, FOISEL Michel, LANGLOIS Gaston.



Objet : Approbation du partenariat COT ENR sur les territoires des Pays d'Issoudun et d'Argenton-sur-Creuse et PNR

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire mènent une politique conjointe en faveur de l'énergie et du climat, dont un axe fort est le développement des énergies renouvelables thermiques dans le cadre d'objectifs nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique et de raréfaction des énergies fossiles via le Fonds Chaleur. Un COT ENR vise à développer les énergies renouvelables thermiques sur des projets de petite ou moyenne envergure et notamment en zone rurale.

Certains territoires du département de l'Indre ne sont pas couverts par un COT EnR. Le Pays d'Issoudun, le Pays VCVA et le PNR de la Brenne ne sont pas couverts par ce contrat.

Les objectifs d'un COT EnR sur une durée de 4 ans à réaliser sont de :

- Substituer les énergies fossiles par des ressources naturelles,
- Sensibiliser les décideurs sur les opportunités offertes par les ressources naturelles en matière de production de chaleur
- Soutenir les systèmes de production de chaleur renouvelable
- Inciter les porteurs de projets à s'interroger systématiquement sur les solutions de chaleur renouvelable

Après avoir sollicité les élus des territoires concernés, il est demandé au SDEI de porter le COT EnR sur les territoires non couverts par le COT ENR.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de soumettre la candidature du SDEI auprès de l'ADEME afin de porter le COT EnR sur les territoires du pays d'Issoudun, du Pays de Val de Creuse Val D'Anglin et le PNR de la Brenne.

Pour extrait conforme,

Le Président


Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :



Michel LION